

dialogue

Editorial



La période que nous traversons est difficile pour bon nombre d'entre vous. Pour aider les plus fragiles, de nombreuses actions sont heureusement menées partout en France. Au niveau national certes, mais aussi localement, grâce au travail intense des associations sur le terrain et des collectivités locales. Une solidarité qui se traduit par exemple par les aides proposées à ceux qui rencontrent des difficultés pour payer leurs loyers. Avec la nouvelle année qui approche, nous avons envie d'accompagner nos vœux d'une illustration qui évoque combien la solidarité reste essentielle à cette époque. Elle nous permet de rester optimistes et toujours en mouvement. Les équipes d'Habitat 44 et le Conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année en petit comité mais surtout une très belle année, heureuse, positive, unie.

Michel Ménard
Président d'Habitat 44



vœux et vents
D'OPTIMISME



Des difficultés pour payer votre loyer ?

De nombreuses actions ont été mises en place pour aider les ménages qui rencontrent des difficultés économiques liées à la crise sanitaire. Les connaissez-vous ?

Votre agence est à votre écoute. N'attendez pas !

Vous rencontrez des difficultés de paiement de votre loyer ? Contactez votre agence Habitat 44. La personne qui vous accueillera est formée pour vous aider et vous conseiller. Ensemble, vous ferez le point sur votre situation et nous mettrons tout en œuvre pour trouver la meilleure solution et vous éviter une procédure contentieuse.

Qui peut aussi vous aider ?

- Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières (subventions ou prêts) aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Il est géré par le Département et Nantes Métropole. N'hésitez pas à contacter le CCAS de votre commune ou votre conseiller clientèle d'Habitat 44 pour vous aider à constituer votre dossier.

- Renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite complémentaire. Certaines d'entre elles, comme Agirc-Arrco, proposent une aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés qui cotisent chez elles.
- Les Caisses d'allocation familiales (CAF), les Caisses de Mutualité sociale agricole peuvent aussi proposer des aides.

- Action logement a également mis en place une prime, accordée sous certaines conditions aux salariés des secteurs fragilisés par la crise.

Pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches :

- votre agence Habitat 44,
- l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) : appelez le 08 05 16 00 75 (appel et service gratuits),
- le Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre ville. ■

Modification du calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Jusqu'à présent, les aides étaient calculées sur la base des revenus perçus les deux années précédentes et révisées tous les ans.

À compter du 1^{er} janvier 2021, afin d'ajuster en temps réel les APL en fonction des revenus, **elles seront calculées sur les revenus des 12 derniers mois et actualisées de manière automatique tous les trimestres**. Par exemple, au 1^{er} avril 2021, ce seront les revenus d'avril 2020 à mars 2021 qui seront pris en compte et au 1^{er} juillet 2021, ceux de juillet 2020 à juin 2021

Pour rappel, les APL sont versées par la CAF directement à Habitat 44 qui les déduit de votre loyer.

Quels moyens de paiement utiliser ?

Vous êtes locataire d'Habitat 44. À ce titre, vers le 25 de chaque mois, vous recevez la facture de votre loyer, sous forme d'avis d'échéance. Celle-ci est payable à "terme échu", ce qui signifie que le paiement du loyer correspond au mois qui vient de s'écouler.

Le prélèvement automatique : la solution la plus pratique et la plus sûre aussi, qui vous assure une vraie tranquillité d'esprit.

Chaque mois, le montant de votre loyer, déduit de l'APL, est directement prélevé sur votre compte bancaire ou postal. Plusieurs dates (le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois) sont possibles. Vous choisissez en fonction de votre situation personnelle. La date est modifiable si besoin.

Avantages ? C'est gratuit ! Le règlement est fait en temps et en heure, vous n'avez **pas besoin d'y penser**. Finis les oublis, les lettres de relance, les déplacements...

Pour choisir le prélèvement automatique :

- un formulaire de demande de prélèvement est à votre disposition sur votre espace locataire. Suivez les consignes, en quelques minutes, c'est fait !
- Vous pouvez également contacter votre conseiller clientèle pour faire les démarches en ligne.

En ligne, depuis votre espace personnel sur notre site : www.habitat44.org.

En quelques clics, vous réglez votre loyer avec votre carte bancaire sur l'espace locataire de notre site Internet. Saisissez les informations demandées (montant à régler, référence locataire....) en vous référant à votre quittance de loyer. Une fois

les informations renseignées, suivez les instructions jusqu'à la validation du paiement.

Avantages ? C'est facile, rapide et sécurisé.

Les autres moyens de paiement

- Par **Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)**. Dated, signez et envoyez votre TIP SEPA au CMTO de Limoges (Habitat 44, CMTO, 87 074 Limoges Cedex 9).
- Par **chèque** : libellé à l'ordre d'Habitat 44, accompagné du TIP SEPA non signé. signé. Attention ! Les services d'Habitat 44 ne traitent pas directement les chèques. Vous devez l'envoyer au CMTO de Limoges (adresse ci-dessus).
- En espèces avec **eficash** : munissez-vous de votre avis d'échéance et présentez-vous à la Poste. ■

Habitat 44 facilite vos démarches

Habitat 44 continue à se moderniser pour toujours mieux répondre à vos besoins. Bientôt, de nouveaux services seront proposés, comme le paiement du loyer directement par téléphone. Nous vous tiendrons informés.

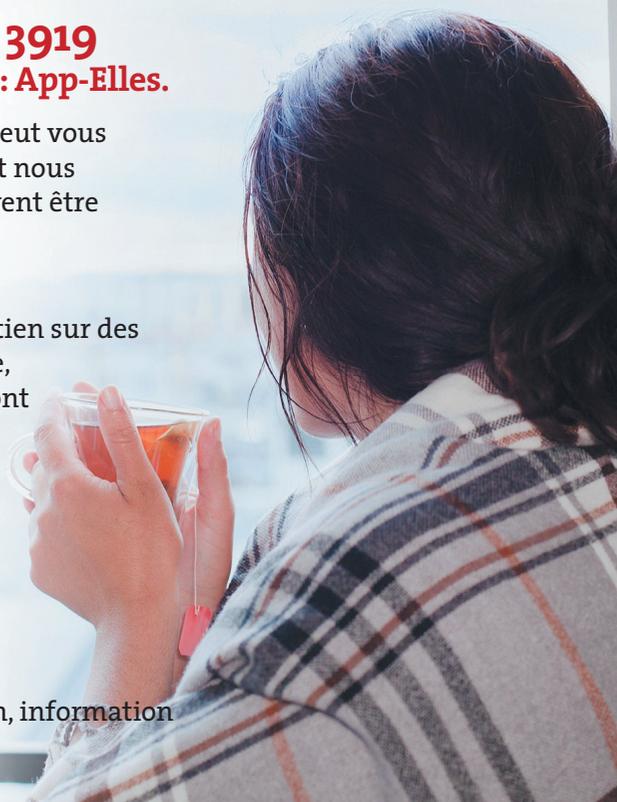
Halte aux violences faites aux femmes !

Besoin d'une aide immédiate ? Un seul numéro : 3919 (appel national anonyme et gratuit) et une appli : App-Elles.

Si vous avez besoin d'être aidée, de témoigner, Habitat 44 peut vous mettre en contact avec différentes associations locales dont nous sommes partenaires et pour lesquelles des logements peuvent être réservés. **Leurs services sont gratuits et confidentiels.**

Exemples d'associations :

- **Solidarité Estuaire** propose un service d'accueil et de soutien sur des communes de la Carène, de Cap Atlantique, de Sud Estuaire, de Pornic agglomération Pays de Retz et de la Compa. Les objectifs sont d'accompagner la victime dans son cheminement autour des violences conjugales ou infra-familiales ; de l'aider à connaître et faire valoir ses droits ; de favoriser un accès à un hébergement ou à un logement, notamment du parc social. Permanence téléphonique au 06 35 76 60 81.
- **Solidarité Femmes** : accueil physique ou par téléphone : 02 40 12 12 40. Accueil écoute, accompagnement, mise en sécurité des femmes et enfants...
- **Citad'elle, à Nantes** : 02 40 41 51 51. Accueil, écoute, soutien, information des femmes et de leurs enfants ; 7j/7 - 24h/24.





Initiatives

Plus de 500 places de vélos créées sur l'ensemble de notre patrimoine

Habitat 44 réalise depuis cette année de nombreux aménagements de locaux vélos sur plusieurs de ses résidences.

Habitat 44 est le premier bailleur du département à s'engager dans le programme Alvéole, qui est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Ce programme a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo auprès des locataires afin de faciliter une mobilité autonome et économique.

Les locataires des résidences concernées par ce programme pourront donc bénéficier :

- de locaux vélos sécurisés de minimum 12 places,
- de séances d'apprentissage du vélo,
- d'ateliers de sensibilisation à l'entretien et à la réparation de leurs vélos.

En contrepartie, ils s'engagent à utiliser leur vélo quasi quotidiennement et à respecter la propreté et la sécurisation du local. ■

Quelles sont les résidences concernées ?

Les résidences ont été choisies selon la place disponible pour aménager les locaux, en extérieur ou en sous-sol, et selon les offres de pistes cyclables dans leur environnement.

Ville	Résidence	Nbre de places
Ancenis	Pasteur 1&2	24
	La Boétie	12
	Montesquieu	24
	Ronsard	12
Blain	Le Pré Saint Laurent	105
Châteaubriant	Vitré	48
Le Pouliguen	Le Stervitz	36
Le Croisic	Kervaquet	114
Orvault	Le Landreau	48
Saint-Herblain	Le Moulin du Tillay	36
	Loggia Parc	36
St-Sébastien sur Loire	La Croix Blanche	24

À Rezé, résidence Turbel, 12 places ont déjà été créées en 2018.



dialogue est une publication d'Habitat 44 (OPH). **Directeur de la publication:** Jean-Noël Freixinos. **Rédaction:** Carole Anizon-Joachim, Claire Gaudemer. **Réalisation:** Gavrinis. **www.habitat44.org**